

UNAIDS/PCB(25)/09.28
4 novembre 2009

**25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Genève, Suisse
8-10 décembre 2009**

**Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA
Compilation des recommandations par sous-point de l'ordre du jour**

I. INTRODUCTION

1. Ce document a pour objet de faciliter la discussion sur la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA par le Conseil de Coordination du Programme. En tant que tel, il regroupe les recommandations émanant tant du rapport de la Deuxième évaluation indépendante que de la réponse de l'ONUSIDA concernant chacun des trois sous-points de l'ordre du jour du Conseil qui y sont liés. Les points de décision/recommandations seront repris par le Conseil suite à la discussion du sous-point pertinent de l'ordre du jour.

II. Comment travaille l'ONUSIDA

2. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Equipes conjointes :

Recommandation 6 – ~~demander~~ au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de faire des propositions au GNUM pour réviser les directives régissant les équipes conjointes en les basant sur des principes et en soutenant des approches déterminées au niveau national ou régional qui tiennent compte des besoins associés à l'épidémie reconnaisant la promulgation de directives à l'intention des équipes conjointes et des programmes communs des Nations Unies sur le sida en 2008 qui font avancer et soutiennent des approches déterminées au niveau national ou régional, demander à l'ONUSIDA d'examiner la performance des équipes conjointes pour évaluer les obstacles et les goulets d'étranglement qui freinent la mise en œuvre efficace du concept des équipes conjointes au niveau des pays ;

Recommandation 7 – ~~demander~~ aux Etats Membres de travailler avec des collègues au sein de leur propre gouvernement pour faire adopter des décisions par les organes directeurs de tous les coparrainants pour que l'évaluation des performances des responsables des organismes à l'échelon des pays inclue la performance de l'équipe conjointe et le soutien de l'organisme, le cas échéant demander au Directeur exécutif de l'ONUSIDA de prier le GNUM de fournir des incitations appropriées, notamment par le biais d'évaluations des performances, pour assurer une programmation commune des Nations Unies, y compris l'harmonisation et l'alignement en matière de VIH ;

Recommandation 8 – ~~demander~~ aux Etats Membres de canaliser les fonds alloués à la lutte contre le VIH par l'intermédiaire des Nations Unies à l'échelon des pays pour soutenir les équipes conjointes au lieu de les gérer de manière bilatérale par l'intermédiaire du bureau de pays de chaque coparrainant ou du Secrétariat à l'aide d'enseignements tirés des programmes d'appui conjoints et dans les pays pilotes « Une seule ONU », appeler les membres du Comité des Organismes coparrainants à mettre en œuvre des incitations et éliminer les éléments dissuasifs pour une programmation conjointe de qualité ; et appuyer la participation de leur organisme

respectif aux équipes conjointes, avec des capacités renforcées, notamment l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de Programmes d'appui conjoints. Les mécanismes prévus pour le financement des travaux des Nations Unies sur le VIH au niveau des pays devront assurer l'engagement le plus efficace et le plus efficient des coparrainants dans la programmation conjointe autour de la riposte nationale ;

Architecture financière :

Recommandation 12 – *appeler* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants et le Directeur exécutif à maintenir le dispositif du Fonds d'accélération programmatique et améliorer les pratiques opérationnelles actuelles. Les changements pourraient inclure :

- des comptes rendus réguliers au Conseil de Coordination du Programme sur les résultats de l'utilisation des Fonds d'accélération programmatique par le biais des mécanismes réguliers pour l'établissement des comptes rendus du Budget-plan de travail intégré ; et
- des propositions du Directeur exécutif et des responsables des organismes coparrainants lors de la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010 pour réaliser des gains d'efficience liés à la réduction des coûts au niveau de la transmission de fonds par les organismes coparrainants ;

Recommandation 18 – *appeler* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à assigner au Directeur exécutif la responsabilité de l'allocation des fonds mobilisés par le Secrétariat entre ce dernier et chaque coparrainant. Cela signifierait :

- l'allocation future des financements interinstitutions devrait explicitement montrer la répartition entre le Secrétariat et les coparrainants ;
- l'allocation des fonds du BPTI mobilisés par l'intermédiaire du Secrétariat ne devrait plus être basée sur des droits et des augmentations proratisées, mais sur les priorités épidémiques, la performance des coparrainants et les fonds que chaque coparrainant mobilise au niveau mondial et au plan régional ;
- la prise en considération par les principaux financeurs de la riposte des Nations Unies au niveau mondial (i) de la question de savoir si les financements par le biais de l'ONUSIDA pourraient ou non augmenter en réponse au passage à des allocations réalisées en fonction des performances et (ii) de la mesure dans laquelle le Directeur exécutif devrait diriger la mobilisation des ressources pour les Nations Unies au niveau mondial ou si la mobilisation des fonds devrait ou non devenir une responsabilité incombant de manière croissante aux coparrainants ;

- la performance du Secrétariat et des coparrainants devrait être définie par rapport à des engagements pris concernant le développement des capacités des Nations Unies à l'échelon des pays ; c'est la responsabilité de ce développement que le Conseil de Coordination du Programme devrait assigner aux coordonnateurs mondiaux (en tant que principaux représentants de leurs organismes) et au Directeur exécutif (en sa capacité de responsable du Secrétariat), et c'est donc de ce développement qu'il faut rendre compte annuellement ;

Recommandation 19 – *demander* à l'ONUSIDA de réviser le rôle et le contenu du Budget-plan de travail intégré à partir de 2012 et ultérieurement pour :

- mettre l'accent sur : (i) la communication des capacités que les coparrainants et le Secrétariat ont l'intention d'avoir à l'échelon des pays, et (ii) l'allocation des fonds pour s'assurer que les capacités planifiées sont en place ;
- inclure des financements pour évaluer à quel point les capacités des Nations Unies établies à l'échelon des pays apportent une contribution pertinente, efficace et efficiente à la riposte nationale au VIH ;

Gouvernance :

Recommandation 15 – *appeler* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et tous les responsables des organismes coparrainants à redynamiser le rôle du Comité des Organismes coparrainants (COC), avec ~~une réunion régulière~~ au moins deux réunions formelles de celui-ci chaque années, grâce à :

- une révision du *modus operandi* du COC pour tenir compte du rôle *de facto* plus important des coordonnateurs mondiaux ;
- un investissement plus important des coordonnateurs mondiaux et du Secrétariat dans la préparation de l'ordre du jour du COC et des documents d'information contextuels pour garantir que les délibérations des responsables des organismes sont axées sur (i) des décisions clés du Conseil de Coordination du Programme qui doivent être discutées avec les organes directeurs des organismes coparrainants, et (ii) des progrès en direction de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et des leçons tirées concernant la répartition des tâches à l'échelon des pays ;
- un renforcement de la responsabilisation au sein de chaque organisme coparrainant en révisant le Mémoire d'Accord du COC pour indiquer que les coparrainants s'assureront, dans la mesure du possible, que les principaux objectifs et indicateurs convenus dans les cadres de résultats au niveau mondial de l'ONUSIDA sont intégrés dans les cadres de résultats institutionnels, ou des dispositifs équivalents, de chaque coparrainant ;
- une exploitation des importants progrès qui ont été enregistrés pour s'assurer que la question du VIH fait partie intégrante de l'ordre du jour régulier de la plupart des organismes coparrainants. Le Conseil de Coordination du Programme doit travailler avec le Directeur exécutif et les coparrainants pour

s'assurer, lorsque cela est possible, que ces délibérations incluent régulièrement des discussions sur les décisions importantes du Conseil ;

Recommandation 16 – *appeler* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à assumer efficacement la supervision de l'ONUSIDA, en réorientant les travaux du Conseil pour s'assurer que :

- les plans des coparrainants et du Secrétariat relatifs à la fourniture d'un appui à l'échelon des pays sont basés sur les priorités épidémiques et les avantages comparatifs des Nations Unies ;
- les décisions du Directeur exécutif relatives à l'allocation des fonds du BPTI entre les 11 organismes (dix coparrainants et le Secrétariat) sont basées sur les priorités épidémiques et les avantages comparatifs des Nations Unies ;
- les plans futurs tiennent compte des performances passées du Secrétariat et des coparrainants ;
- les engagements pris par les 11 organismes pour renforcer les principales capacités des Nations Unies à l'échelon des pays sont respectés et pris en compte lors des discussions sur les rôles et les allocations de fonds futurs ;
- le Secrétariat n'assume pas des rôles qui pourraient être assurés par un coparrainant ;
- le Secrétariat soit efficace et efficient ;

Recommandation 17 – *appeler* tous les membres du Conseil de Coordination du Programme et participants à assumer efficacement la responsabilité de la supervision de l'ONUSIDA, en passant en revue ses pratiques de travail pour améliorer l'efficacité de ses réunions. ~~Les changements pourraient inclure ce qui suit :~~ La prise en considération des changements énumérés ci-dessous devra être déléguée au Groupe de travail ad interim sur les méthodes de travail du Conseil de Coordination du Programme pour inclusion dans le mandat de ce groupe ;

- maintenir strictement le rôle d'organe coordonnateur du Bureau du Conseil et examiner les leçons tirées des expériences précédentes avec des groupes de travail intersessions, en prévision d'une utilisation croissante de ces groupes ;
- examiner l'architecture 'en étoile' actuelle en vertu de laquelle le Secrétariat informe différents groupes constitutifs avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme, dans la perspective d'investir davantage dans la création de liaisons et de communications entre les groupes constitutifs avant les réunions du Conseil ;
- revoir le *modus operandi* actuel du Conseil de Coordination du Programme pour formaliser la manière dont les réunions du Conseil sont présidées et, tout en maintenant la possibilité pour les principaux groupes de participants d'exprimer leur voix de manière appropriée, axer les réunions sur des prises de décisions rapides et efficaces ;
- lors de la réunion de décembre 2010 du Conseil, évaluer l'efficacité des amendements de 2008 du *modus operandi* du

Conseil, et identifier de nouvelles modifications qui renforceront l'efficacité et l'efficacité des pratiques de travail. En particulier, cela devrait évaluer l'efficacité des changements du mode de fonctionnement du Groupe de rédaction ;

- organiser une réunion annuelle des présidents du Conseil de Coordination du Programme et des 10 Conseils des Coparrainants afin de débattre des activités et programmes de l'ONUSIDA ;

Recommandation 5 – *demander* au Directeur exécutif de l'ONUSIDA d'ajuster la taille, les effectifs et la structure organisationnelle des bureaux du Secrétariat dans les pays pour tenir compte des besoins nationaux et des conséquences de la Recommandation 1 ;

Recommandation 20 – *demander* à l'ONUSIDA d'engager une évaluation des besoins de capacités avec pour objectif de faire le point et de publier des recommandations à travers l'ensemble du Programme commun – Secrétariat et tous les coparrainants – pour une rationalisation collective des effectifs au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays associée à la stratégie de la Recommandation 1, en tenant compte des besoins différents concernant l'épidémie selon les régions ;

Recommandation 21 – Tout en confirmant le rôle du Secrétariat au niveau de la fourniture d'un appui à la coordination au sein du Programme commun, et peut-être de l'organisation pour combler des lacunes qui ne peuvent l'être par les coparrainants, *demander* au Directeur exécutif de présenter des recommandations sur ce que les compléments de rôles et d'effectifs devraient être à moyen terme et comment ces compléments devraient être réalisés, lors de la réunion de juin 2010 du Conseil de Coordination du Programme ;

Organisation du Secrétariat :

Recommandation 22 – ~~En prenant pour hypothèse que le système de gestion des ressources de l'OMS sera pleinement fonctionnel d'ici à la fin 2010,~~ *demander* au Directeur exécutif un examen au début 2011 des coûts et des avantages de l'adoption de l'ERP du PNUD ou de l'OMS pour toutes les fonctions administratives à travers ~~le Programme commun~~ le Secrétariat de l'ONUSIDA ;

Recommandation 23 – *demander* au Directeur exécutif de présenter un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de la réunion de décembre 2010 présentant des informations concrètes sur les proportions dans lesquelles les systèmes et les politiques de gestion financière et de gestion des ressources humaines ont (i) été pleinement élaborés, (ii) sont opérationnels, et (iii) sont utilisés régulièrement et efficacement comme prévu par les administrateurs à travers le Programme commun ;

Recommandation 24 – *demander* au Directeur exécutif de : (i) travailler pour clarifier un cadre de compétences solide pour ces rôles, (ii) s'assurer que tous les

membres du personnel actuel sont évalués par rapport à ce cadre de compétences, et (iii) présenter un rapport au Conseil de Coordination du Programme lors de sa réunion de décembre 2010, incluant des mesures détaillées pour garantir que l'encadrement du personnel de pays dispose des compétences requises ;

III. Comment l'ONUSIDA a traité les principales questions

3. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Répartition des tâches :

Recommandation 3 – *demander* au Comité des Organismes coparrainants d'organiser, avec l'appui du Secrétariat, un groupe de travail temporaire avec les coparrainants concernés et ~~le Fonds mondial pour clarifier une 'répartition opérationnelle des tâches concernant la fourniture et le financement de l'appui technique pour un renforcement des systèmes de santé'~~ qui sera présentée pour être ~~avalisée par les organes directeurs des organismes concernés, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et d'autres parties prenantes clés, avec l'appui du Secrétariat, pour renforcer la collaboration et élaborer un agenda commun sur le renforcement des systèmes de santé, notamment une déclaration de position commune et un plan de travail assorti d'objectifs concrets ;~~

Recommandation 4 – *demander* à l'ONUSIDA de présenter à la réunion du COC de 2010 puis à la réunion du Conseil de Coordination du Programme de décembre 2010 une proposition concrète sur la manière dont ils résoudre les problèmes de chevauchement et de duplication (y compris mais pas seulement, dans l'appui en matière de planification nationale et d'élaboration de stratégies, de droits de la personne, de sexospécificité, de populations clés, de suivi et d'évaluation à l'échelon des pays, de recherche opérationnelle et de surveillance). Cela devrait inclure :

- la manière dont le concept d'organisme directeur peut être mieux mis en œuvre au niveau mondial ; et
- les proportions dans lesquelles ces problèmes peuvent être résolus en utilisant le dispositif des équipes spéciales interinstitutions ;

Demander en outre au Secrétariat et aux coparrainants d'élaborer un *modus operandi* pour les équipes spéciales interinstitutions, en s'appuyant sur l'expérience d'autres mécanismes tels que le MERG et l'Equipe spéciale sur les restrictions au voyage liées au VIH, avec des obligations pour les organismes directeurs de définir des objectifs axés sur des tâches et fixés dans le temps pour gérer leur travail, et d'adresser au Conseil de Coordination du Programme des comptes rendus réguliers sur la performance ;

Recommandation 14 – *demander* à l'ONUSIDA de se concentrer davantage sur les questions de sexospécificité et de droits de la personne. En particulier :

- examiner la répartition des tâches concernant toutes les questions transversales ~~de sexospécificité et de droits de la personne~~ dans la perspective d'~~attribuer au~~

~~Secrétariat un rôle directeur dans la coordination de ces domaines au sein du Programme commun de renforcer le travail du Programme commun ;~~

- clarifier les rôles respectifs de l'UNIFEM et de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida en ce qui concerne les travaux sur le VIH et la sexospécificité ;
- renforcer les capacités du personnel des Nations Unies dans les domaines du VIH et de la sexospécificité, et du VIH et des droits de la personne ;
- aider le PNUD à mettre en œuvre son rôle directeur dans les travaux sur les populations d'hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et de transgenres ;
- renforcer le leadership et le plaidoyer au niveau mondial en ce qui concerne les populations clés et organiser une équipe spéciale interinstitutions intégrant l'UNODC, le PNUD et l'UNFPA pour garantir la cohérence des politiques et des programmes, et une coordination efficace des travaux avec les populations clés ;
- déterminer des objectifs mondiaux prédominants clairs pour les travaux sur le VIH et la sexospécificité, les droits de la personne et les populations clés, et s'assurer que ces objectifs soient inclus comme composante de base des travaux de l'équipe conjointe à l'échelon des pays ; l'analyse de la sexospécificité et des droits de la personne doit faire partie intégrante de la '*connaissance de son épidémie*' et des programmes communs d'appui aux ripostes nationales ; et
- concentrer l'appui de l'ONUSIDA aux pays sur la transformation des cadres et des directives en des programmes pratiques sur le VIH et la sexospécificité, et le VIH et les droits de la personne ;

Mécanismes d'appui :

Recommandation 11 – *appeler* l'ONUSIDA à renforcer les dispositions concernant l'appui technique par le biais de la finalisation et de la mise en œuvre d'une Stratégie d'appui technique actualisée, spécifiquement à :

- clarifier les avantages comparatifs et les rôles respectifs des Nations Unies, des mécanismes d'appui technique liés à l'ONUSIDA et d'autres fournisseurs d'appui technique pour la fourniture d'un appui technique à court terme et d'un appui au renforcement des capacités à long terme à l'échelon des pays ;
- déterminer le rôle de l'ONUSIDA dans l'appui technique lié au Fonds mondial ;
- renforcer la planification et la coordination de l'appui technique de l'ONUSIDA à l'échelon des pays, y compris garantir que celui-ci tient compte des besoins et des priorités nationales plutôt que des ordres du jour et des missions des organismes des Nations Unies ;
- rationaliser l'appui en matière de suivi et d'évaluation entre le Secrétariat de l'ONUSIDA, la GAMET de la Banque mondiale et l'OMS ;
- consolider les mécanismes d'appui technique établis par l'ONUSIDA en tant que fournisseur d'un programme commun ;
- mettre en place un suivi et une évaluation systématiques de l'appui technique fourni par l'ONUSIDA et les fournisseurs d'appui technique liés à l'ONUSIDA à l'échelon des pays ;

Recommandation 13 – *appeler* le Directeur exécutif de l'ONUSIDA à charger les Equipes d'appui aux régions d'avoir pour mission (i) de s'assurer que la question du VIH est intégrée dans les délibérations des Equipes des directeurs régionaux, (ii) de se concentrer sur l'appui à un renforcement des capacités des Nations Unies à l'échelon des pays qui reflète une riposte adaptée à l'épidémie, (iii) de renforcer l'expérience des Equipes d'appui aux régions de l'Afrique orientale et australe, et de promouvoir l'utilisation de l'analyse des carences et de la '*connaissance de son épidémie*', et (iv) d'être structurées pour appuyer tous les coparrainants et pas seulement le Secrétariat ;

Gestion des connaissances :

Recommandation 9 – *demander* à l'ONUSIDA de renforcer les travaux communs sur la recherche, le suivi des ressources et la gestion des connaissances, en mettant particulièrement l'accent sur les informations permettant de soutenir une stratégie nationale visant à '*connaître son épidémie*' et des prises de décisions basées sur le concret à l'échelon des pays ;

Recommandation 10 – *demander* au Secrétariat de l'ONUSIDA de renforcer l'évaluation au niveau mondial et à l'échelon des pays. En particulier :

- organiser un groupe de travail (~~si possible sous les auspices du MERG~~) composé de personnels compétents en matière de VIH et d'évaluation du Secrétariat, des coparrainants et du Fonds mondial afin d'élaborer un plan d'évaluation mondial, commun et cohérent, structuré autour des aspects prioritaires de l'épidémie ;
- planifier, gérer et budgétiser les évaluations en commun à l'échelon des pays, sous les auspices de l'équipe conjointe et en travaillant en collaboration avec le Fonds mondial, d'autres donateurs et les partenaires nationaux conformément aux engagements de la Déclaration de Paris ;
- cesser tout investissement supplémentaire dans le CRIS ou dans son développement au-delà de son utilisation actuelle en tant qu'outil de compte rendu ;
- prendre des dispositions appropriées pour rendre compte des conclusions de l'évaluation, diffuser celles-ci et s'assurer qu'elles soient intégrées aux politiques ;

IV. Performance de l'ONUSIDA et orientations futures

4. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Recommandation 1 – *demander* à l'ONUSIDA d'élaborer une nouvelle mission incluant des objectifs mesurables et fixés dans le temps soutenus par un nouveau plan stratégique qui clarifie la manière dont le Programme commun se positionnera pour recentrer l'appui au niveau régional et à l'échelon des pays afin de tenir compte du contexte épidémique et des besoins des pays ;

Recommandation 2 – *demander* au Secrétariat de l'ONUSIDA de travailler avec les coparrainants pour élaborer une stratégie de partenariat globale avec des objectifs clairs et mesurables, y compris des dispositions explicites pour travailler en partenariat avec le Fonds mondial et le PEPFAR.

Les recommandations subsidiaires sont :

- élaborer une vision commune des avantages potentiels et escomptés de la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, un ensemble d'objectifs clairs et une approche plus systématique pour documenter les résultats ;
- élaborer une approche commune entre le Secrétariat et les coparrainants pour s'engager avec des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH et aider au renforcement de leurs capacités ;
- accroître l'appui au niveau mondial et à l'échelon des pays pour l'émancipation et la participation des populations clés ;
- renforcer les initiatives pour s'engager avec le secteur privé, y compris traiter la question des rôles respectifs du Secrétariat et de l'OIT ;

[Fin du document]